

COMMUNE DU DEVOLUY

Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 juin 2021 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 juin, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Maison du Temps Libre à Saint Disdier compte tenu des réglementations sanitaires en vigueur, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15

Présents : Laurent CELCE, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, David SARRAZIN, Fabien SERRES, Benoît GINON, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Elodie CHAIX, Thibaut IMBERT, Véronique FILIPPI, Alain MANIVEL, Régis SERRES, Hugo SERRES

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal

Approbation du PV du conseil municipal du 20/05/2021.

Le conseil municipal APPROUVE le compte rendu à l'unanimité

2. Désignation du secrétaire de séance

Benoît GINON est désigné secrétaire de séance.

3. Attribution d'une subvention à l'Association des commerçants de Superdévoluy

L'Association des commerçants de Superdévoluy (ACS) représentée par M. Jacques ARIELLO, a déposé en Mairie le 04 juin dernier une demande subvention pour l'année 2021.

La demande de subvention s'élève à 3000€ et permettra de financer les événements prévus par l'association et ses coûts de fonctionnement.

Pour rappel en 2019 une subvention de 2000€ avait été attribuée, en 2020 l'association des commerçants de Superdévoluy n'avait pas obtenu de subvention (période de crise sanitaire peu propice à l'organisation de manifestations).

Thibaut Imbert : demande quel est le montant de la subvention attribué à l'Association des commerçants de La Joue du Loup lors du conseil municipal du 20 mai dernier.

Marie-Paule Rogou : rappelle que l'Association de la Joue du Loup s'est vu attribuer une subvention de 3000€.

David Sarrazin et Thibaut Imbert : estiment qu'il faut une équité entre les deux associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ATTRIBUE** une subvention de 3000€ à l'Association des commerçants de Superdévoluy pour l'année 2021.

4. École Municipale des Sports

Marie-Paule Rogou laisse la parole à Florence Giaccone, responsable du service Tourisme et Sports, qui souhaite présenter aux conseillers municipaux le projet de création d'École Municipale des Sports.

Florence Giaccone explique que ce projet découle des réunions ayant eu lieu dans le courant de l'année 2020 portant sur l'organisation du Centre Sportif du Dévoluy.

Pour rappel le Centre Sportif a été créé en 2012 avec un fonctionnement identique pour la clientèle locale et la clientèle touristique (horaires des cours, tarifs). Il est apparu que ce système présente des limites surtout en ce qui concerne la progression des usagers locaux qui doivent s'adapter au niveau, souvent débutant, des vacanciers. Suite à ce constat il apparaît essentiel d'adapter le service aux différentes clientèles.

Il est essentiel de voir le Centre sportif comme un bâtiment dans lequel est proposé un panel d'activités.

La proposition d'une École Municipale des Sports diffère d'un Office Municipal des Sports (associatif) dans la mesure où elle est portée directement par la collectivité et s'inscrit dans une politique globale sportive. L'objectif étant de faire découvrir, plus particulièrement aux enfants, un panel de sports afin qu'ils puissent se rapprocher le cas échéant de l'association proposant l'activité de manière régulière.

Le projet :

- S'adresse à tous : enfants, adolescents, adultes, seniors,
- L'encadrement est fait par un éducateur sportif communal,
- Ouverture sur 32 semaines (de septembre à juin) hors vacances scolaires,
- Inscription à l'année,
- Horaires des activités fixes pour les locaux,
- Tarifs dégressifs en fonction du nombre d'activités choisi,

Il est souhaitable de lancer cette école en proposant les activités sportives actuellement proposées au Centre sportif, puis d'adapter l'offre à l'attente des usagers en cohérence et complémentarité des activités proposées dans le milieu associatif local, l'ALSH et l'école.

L'avantage de cette École Municipale est de permettre aux adhérents locaux de progresser dans la pratique des activités choisies et de s'y investir pleinement.

Il n'y a pas d'avantage financier pour la commune, le but étant de satisfaire aux mieux les diverses clientèles.

Alain Mavinel : demande en quoi ce système diffère du système actuel ?

Florence Giaccone explique que ce système permettrait aux adhérents de s'impliquer davantage dans leur activité avec une progression au fil de l'année.

De plus l'inscription se ferait en début d'année avec un planning fixe annuel.

Thibaut Imbert : demande si les activités seront dissociées ;

Florence Giaccone explique que les activités seraient effectivement dissociées et que les adhérents s'inscriraient pour l'année. Les activités pour les enfants et les adolescents pourraient par la suite être proposées en cycles afin de leur faire découvrir divers sports.

Régis Serres : propose l'idée de mettre en place une alerte sur smartphone pour rappeler les cours (selon inscription) et les informations du Centre sportif.

Alain Manivel et Véronique Filippi demandent comment se passerait la saison d'été pour les adhérents de l'École Municipale des Sports ?

Florence Giaccone : tout est envisageable, ce n'est encore qu'un projet. Il faut en discuter, rien n'est figé, nous pourrions envisager notamment pour les adultes de proposer l'EMS l'été également.

Benoît Ginon : Si les adhérents locaux partagent les cours des vacanciers durant l'été, auront-ils des tarifs préférentiels ?

Florence Giaccone : la grille tarifaire est à retravailler, la tarification différenciée est possible dans certains cas et doit respecter un cadre. Tout comme le règlement intérieur de l'EMS la grille tarifaire reste à travailler et à définir.

Véronique Filippi demande quelles seraient les conditions d'accès à la salle de musculation ?

Florence Giaccone : nous pourrions basculer sur la grille tarifaire du Centre sportif à la séance, carte de 10 séances, 20 séances.

Florence Giaccone souligne qu'il sera difficile de s'adapter à chacun en ce qui concerne les horaires. Chaque activité sera toujours proposée sur le même créneau horaire.

Elodie Chaix souligne que c'est aux adhérents de s'adapter comme dans toutes les associations sportives.

Régis Serres demande s'il serait possible de mettre en place un système de pass pour accéder de manière autonome à la salle de musculation, sur des horaires décalés (tôt le matin ou tard le soir).

Florence Giaccone explique que ce système existe dans certaines salles de sports mais que cela a un coût de mise en place important, qui se répercuterait sur les bénéficiaires du pass.

David Sarrazin : ce système semble complexe à mettre en place, le bâtiment devant disposer d'un accès indépendant du reste du centre.

Florence Giaccone propose :

- Que soit mis en place un groupe de travail, permettant de définir le règlement, le mode opératoire et la grille tarifaire de l'École Municipale des Sports. Véronique Filippi, Alain Manivel, Cécile Lapeyre et David Sarrazin se sont portés volontaires pour faire partie de ce groupe de travail.

- Que le prochain conseil municipal délibère sur ce sujet ;

- Qu'une communication puisse être lancée auprès des habitants durant l'été,

- Que les inscriptions puissent être faites dès le mois d'août, pour un lancement de l'EMS dès septembre.

Aucun abonnement sur le modèle actuel ne sera vendu cet été. Les personnes bénéficiant d'un tel d'abonnement encore valide en septembre pourront bénéficier d'un remboursement ou d'un avoir sur l'adhésion à l'EMS.

Florence Giaccone demande l'avis du conseil sur ce projet d'École Municipale des Sports.

- Marie-Paule Rogou : approuve la régularité du système et la dissociation des deux clientèles qui permettra une progression dans l'activité choisie.

- Benoît Ginon : approuve la séparation des deux types de clientèle. Trouve que cette organisation serait plus lisible pour les adhérents.

- David Sarrazin : approuve cette organisation plus simplifiée pour la clientèle locale.

- Jean-Marie Prayer demande si ce type d'organisation existe ailleurs ? Florence Giaccone lui répond que ce type d'école existe en ville notamment et fonctionne bien. Il faudra s'adapter à la clientèle de notre territoire : locaux, résidents secondaires, vacanciers.

- Alain Manivel : demande si ce type de fonctionnement nécessitera de plus ou de moins de personnel ? Florence Giaccone explique que cela dépendra de l'organisation choisie en intersaison : ouverture toute la semaine, uniquement les week-ends, les mercredis...

- Marie-Jo Cayol demande si de nouvelles activités seront proposées aux enfants ? Florence Giaccone explique que les associations sportives du Dévoluy seront associées au projet afin de faire découvrir leurs activités sportives. Le but est de booster les associations afin qu'elles perdurent.

Florence Giaccone fait un point sur les autres actualités du Centre Sportif :

- Un nouveau site internet est lancé,

- Un travail est lancé pour mettre en place des partenariats et des séjours sportifs (basket et squash),

- Le matériel de musculation va être déplacé dans deux salles de squash afin de libérer la salle actuelle pour en faire une salle dédiée aux cours collectifs.
- Concernant le système de caisse du Centre sportif et des bases de loisirs/nordique, il est proposé d'utiliser un seul logiciel pour les deux afin de rendre plus simple les achats. Un test sera fait cet été. Si cela est concluant il pourra être choisi d'utiliser qu'une seule régie de recettes au lieu des deux actuelles.
- Concernant le projet de diversification du Centre Sportif, une consultation est en cours, le délai de réponse a été prolongé jusqu'au 28 juin. La finalisation du projet devrait être réalisée dans l'été, les aménagements les plus simples à mettre en place devraient se faire à l'automne, enfin les plus complexes au cours de l'année 2022.

Marie-Paule Rogou remercie Florence Giaccone pour ses explications.

5. ACTEE SEQUOIA – engagement au programme et signature de la convention

Mme le Maire explique que Le Département 05 est engagé dans la transition énergétique depuis de nombreuses années. Il soutient des projets et développe des outils qui permettent d'apporter des réponses concrètes à la sobriété énergétique et à la production d'énergies renouvelables.

La rénovation thermique des bâtiments est également un axe prioritaire de l'Etat. Cela s'est traduit notamment par la publication d'un décret tertiaire n°2019-771 du 03/07/2019 qui impose une baisse de 40% de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'une certaine surface d'ici 2030 et par la suite de façon croissante, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 par rapport à 2010.

Les premières actions obligatoires imposées par ce décret concerne la mise en place d'un suivi des consommations énergétiques avec comme première échéance septembre 2021.

Afin d'aider les collectivités le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) a été publié par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à destination des collectivités. Il permet d'obtenir des financements (jusqu'à 50%) pour acquérir des outils de mesures, mettre en place une méthodologie et une démarche de suivi des consommations, accompagner les maîtres d'ouvrages, réaliser des études, des audits, de la maîtrise d'œuvre afin d'aider les collectivités à engager les actions permettant de répondre à l'obligation de réductions de consommations des bâtiments.

Mme le Maire rappelle que la Commune du Dévoluy a candidaté au programme via une lettre d'engagement le 15/01/2021. Le 6 avril dernier le Président du Département a informé la commune que le dossier a été retenu.

Le bâtiment concerné par ce programme est celui de La Poste de St Etienne qui date de 1974 pour une superficie de 750m².

La commune peut être aidée dans ce projet par IT 05.

Marie-Paule Rogou : informe qu'elle a rencontré un directeur de La Poste qui lui a demandé si elle souhaitait une agence postale à Saint Etienne. Mme le Maire lui a fait part de sa volonté de conserver ce service public et bancaire. Les contrats d'embauche du poste n'étant que de deux ans, il est important de valoriser le bâtiment afin de faire perdurer ce service le plus longtemps possible.

Benoît Ginon : demande si ce programme conditionne l'utilisation du bâtiment, et s'il ne concerne que l'isolation ?

Marie-Paule Rogou : lui répond que la fonction du bâtiment est uniquement définie par la commune et qu'il s'agit d'une rénovation énergétique globale. La rénovation des logements fait également partie du projet. La présence d'amiante sera à prendre en compte lors des chiffrages.

Marie-Paule Rogou : précise que pour l'instant on parle de maîtrise d'œuvre et non pas de réalisation.

Marie-Paule Rogou : propose de recloisonner le bâtiment car il y a beaucoup de place perdue, notamment au niveau de La Poste.

Régis Serres : met en garde sur le coût élevé que peut avoir la rénovation. Il est parfois moins onéreux de détruire pour reconstruire.

Marie-Paule Rogou : propose qu'une comparaison des coûts soit faite après étude des deux options.

Véronique Filippi : si nous faisons des logements sociaux, la commune pourrait peut-être bénéficier d'autres subventions.

Elodie Chaix demande si l'amiante pose problème lors de travaux de rénovation.

Marie-Paule Rogou : explique que l'amiante pose problème à partir du moment où elle est bougée, lors d'une rénovation elles reste en place et est simplement recouverte par d'autres matériaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de s'engager au programme ACTEE,
- ✓ **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention relative au projet ACTEE et tous les documents nécessaires à sa bonne marche.

6. Désherbage de la bibliothèque du Dévoluy

La bibliothèque du Dévoluy a été créée en 2004. Le fonds de la bibliothèque a été alimenté par des achats, des dons ainsi que par la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes. Un état des lieux du fonds a été réalisé avec la BD05 en février 2021.

Le constat est le suivant :

Le fond propre de la bibliothèque est de 5464 ouvrages au total : 4020 ouvrages adultes (74%) et 1444 ouvrages jeunesse (26%).

Le fond est vieillissant : plus de la moitié du fond a plus de 6 ans.

La répartition des collections ne respecte pas les préconisations en matière de lecture publique : 40% d'ouvrages destinés à la jeunesse et 60% destinés aux adultes.

La bibliothèque départementale préconise de désherber le fond adulte.

Le désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents qui ne peuvent plus être proposés au public. On parle également d'élimination, d'élagage, de retrait des documents, ou de révision, de réévaluation, de requalification des collections. Si un document est éliminé (retiré définitivement de la collection) il peut alors être donné, vendu ou détruit.

Le désherbage est aussi entendu comme la révision critique des collections, celles-ci étant alors réévaluées afin de décider du retrait ou non de certains documents. Une sélection est donc effectuée et donne lieu à un remodelage des collections, avec d'éventuelles nouvelles acquisitions.

Madame la Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou le contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins.

Les ouvrages éliminés seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération, etc.) ou proposés à la vente dans le cadre de la braderie que la collectivité envisage d'organiser.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, sous forme d'une liste ;

Madame la Maire propose de charger la responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le transfert d'un lot de documents déclassés à des bibliothèques d'école ou leur cession à titre gracieux à des associations à vocation culturelle ou sociale;
- ✓ **APPROUVE** la vente aux particuliers d'un lot de documents déclassés, dans le cadre des animations des bibliothèques, avec application d'un tarif symbolique de 1 euro le document (livre) ainsi que de 1 euro pour un lot de 4 magazines.
- ✓ **DECIDE** que la recette de la braderie sera reversée sur la ligne budgétaire 6232.
- ✓ **APPROUVE** l'élimination par recyclage du reliquat des documents déclassés.

7. Lotissement Les Lapiaz – vente de terrains

Mme le Maire rappelle que la commune a créé un lotissement communal à Superdévoluy, le lotissement Les Lapiaz. 15 lots avaient été constitués. Elle rappelle également la localisation du lotissement et par l'affichage d'un plan, la disposition des lots.

Mme le Maire fait part de la proposition d'achat pour deux lots, reçue en mairie le 27 mai dernier. Les parcelles en question sont la I 1226 et la I 1234. La proposition s'élève 202 160€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** la proposition d'achat des parcelles I 1226 et I 1234 du Lotissement Les Lapiaz à Superdévoluy pour un montant de 202 160€,
- ✓ **AUTORISE** Mme le maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de la vente chez le notaire,

8. Ancienne école du Collet - vente

Mme le Maire rappelle : par délibération 2021-044 du 18 mars dernier, le conseil municipal a décidé de mettre en vente l'ancienne école du Collet. Le bien a été estimé par l'agence SQUARE HABITAT entre 145 000€ et 150 000€.

Plusieurs offres d'achat ont été reçues en mairie. Il convient désormais que le conseil municipal délibère afin de choisir un acquéreur selon les critères qu'il jugera prioritaires.

Mme le Maire présente les offres reçues. Elles sont toutes au même prix, soit 155 000€. Un acquéreur fait part de sa possibilité d'augmenter son offre de 5 à 10%.

Marie-Paule Rogou : souhaite que les personnes qui acquièrent ce bien soient prêtes à en faire leur résidence principale. L'important étant de faire croître le nombre d'habitants dans le Dévoluy.

Alain Manivel : comprend ce point de vue, mais explique qu'actuellement les gens se déplacent beaucoup et que rien ne peut garantir que les personnes choisies pour l'achat de cette maison ne décident pas un jour de repartir et de revendre la maison à des résidents secondaires.

Thibaut Imbert : note qu'il y a eu rapidement des offres d'achat ce qui traduit une certaine difficulté à acquérir un bien déjà construit dans le Dévoluy.

Elodie Chaix propose que la date de dépôt de l'offre en mairie soit un critère de sélection.

Marie-Paule Rogou précise que certaines offres ont été déposées le même jour de ce fait cela ne peut pas être un critère de choix.

Le conseil municipal décide de ne pas statuer sur le sujet lors de cette session, et préfère informer tous les potentiels acquéreurs qu'ils peuvent faire une contre-offre afin de renchérir.

La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

9. Ancien presbytère de La Cluse - vente

Mme le Maire rappelle que par délibération 2021-045 du 18 mars dernier, le conseil municipal a décidé de mettre en vente l'ancien presbytère de La Cluse. Le bien a été estimé par l'agence SQUARE HABITAT entre 80 000€ et 90 000€.

Plusieurs offres d'achat ont été reçues en mairie. Il convient désormais que le conseil municipal délibère afin de choisir un acquéreur selon les critères qu'il jugera prioritaires.

Mme le Maire présente les offres reçues.

Le critères pris en compte sont :

- Le prix,
- L'installation en résidence principale,

Le Conseil Municipal avec deux abstentions (Benoît Ginon et Amélie Marriq) :

- ✓ **DECIDE** de retenir l'offre à hauteur de 90 000€
- ✓ **AUTORISE** Mme le maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de la vente chez le notaire,

10. Mise en conformité des captages – Lot n°2 Avenant n°1 – modification de l'indice des prix

Dans le contexte économique actuel, lié à la crise sanitaire, les matières premières, notamment le bois et l'acier, ont subi une forte augmentation.

Ce phénomène se répercute au niveau des marchés publics.

Mme le Maire rappelle qu'en ce qui concerne la Commune du Dévoluy, le marché en question est celui de la mise en conformité des captages de Font la Mère, du Pommier, de Font la Vache, des Nuages amont et aval et des Cypières.

Afin de pallier les augmentations des prix de l'acier et du bois il est proposé de signer un avenant avec la SARL BERTRAND TP (lot n°2 - serrurerie) qui modifie l'indice des prix.

L'indice utilisé dans l'acte d'engagement initial était celui-ci : T.P 10a « index canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux ». Il est demandé par cet avenant n° 1 de modifier cet indice de prix et d'utiliser le suivant : B.T 42 « Menuiserie en acier et serrurerie ».

Après étude la commission MAPA lors de sa dernière réunion a décidé de ne pas approuver cet avenant.

Marie-Paule Rogou : explique que ce changement d'indice des prix aura automatiquement un impact financier que l'on ne peut pas, à ce jour, connaître. Il sera défini à la fin du marché.

Il s'agit dans ce cas d'une modification de l'économie du marché ; Mme le Maire souhaite échanger avec la Préfecture à ce sujet.

Thibaut Imbert et David Sarrazin : s'accorde sur le fait qu'il est difficile de prendre une décision comme celle-ci dans la mesure où il n'y a pas de pourcentage d'augmentation maximum défini.

Régis Serres demande si la décision doit être prise dans un certain délai.

Marie-Paule Rogou explique qu'il y a urgence à faire remplacer les portes des captages qui sont endommagées et qu'il faut procéder à la mise en place de grillages délimitant les périmètres de protection.

Régis Serres : on peut perdre les subventions accordées si on repousse trop longtemps les travaux.

Il est décidé à l'unanimité de solliciter à ce sujet la Préfecture et d'attendre sa réponse.

Le point est reporté au prochain conseil municipal.

11. Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L.2122-22 et L.22-23 du CGT)

Les conseillers ont eu en amont un tableau récapitulatif.

Madame le maire explique les points importants. Aucune remarque n'est relevée.

12. Questions diverses

Marie-Paule Rogou fait part de l'achat de panneaux d'information sur les chorums présents dans le Dévoluy. Elle propose également la création d'un carnet répertoriant les coordonnées GPS des chorums du Dévoluy.

Marie-Paule Rogou fait un point sur la numérotation et la dénomination des rues. Pour toute question la mairie est à la disposition des habitants.

Benoit Ginon fait part d'un mécontentement des habitants concernant le débit trop faible des fontaines de La Cluse.

Il explique, après demande de renseignements auprès de personnes compétentes, que le débit d'une fontaine patrimoniale est exonéré de redevance dans la limite de 5000m³/an (soit moins de 10L/min). Outre l'agrément qu'il procure aux habitants, le maintien en activité des fontaines dans des hameaux à faible consommation globale d'eau présente un intérêt dans la gestion de l'eau (le rendement du réseau n'est pas pénalisé par des fuites minimales, un turnover est assuré dans les réservoirs). Un débit de 5-6l litres/minute sur ces fontaines semble préconisé, or à La Cluse (et ailleurs), le débit est mesuré aux alentours de 1.5 litres/minute.

Le problème est technique (bien contrôler le débit de ces fontaines) et politique (définir le débit autorisé).

Mme le Maire explique que le service technique est au courant et que le problème vient de l'installation de pastilles permettant de limiter le débit. Ces pastilles limitent trop le débit de l'eau. Une solution est en cours de recherche.

Véronique Filippi fait part du problème des algues qui se développent dans les fontaines.

Régis Serres précise que le faible débit d'eau n'est pas la seule cause de l'apparition des algues.

Laurent Celce : demande si la Préfecture a donné des précisions quant à la réouverture de O'dycéa ?

Marie-Paule Rogou : explique qu'aucune directive n'a été donnée. Nous savons seulement que l'ouverture est interdite jusqu'au 30 juin.

Alain Manivel : fait part de son entretien téléphonique avec l'entreprise VALECO qui souhaiterait installer des ombrières à panneaux photovoltaïques à Superdévoluy dans un premier temps au niveau

du parking des cars puis dans un second temps sur les autres parkings afin d'arriver à une surface de 10000m² pour que cela soit rentable.

Rendre payant les parkings pourrait augmenter la rentabilité.

David Sarrazin estime que rendre payants les parkings des stations n'est pas forcément une bonne idée même si cela se fait dans d'autres stations.

Alain Manivel : l'installation de panneaux photovoltaïques pourrait être intéressante sur le bâtiment du Bois d'Aurouze.

Alain Manivel fait part de remarques sur le bruit que font les avions de l'altiport.

Thibaut Imbert : les avions produisent des nuisances sonores mais aucunes retombées financières.

Alain Manivel fait part de son souhait d'organiser des groupes de travail afin d'améliorer la gestion dans certains domaines (piscine, camping, domaine nordique, damage du domaine nordique, VTT, Centre Sportif).

Véronique Filippi précise que des commissions sont déjà organisées sur certains de ces sujets.

Les conseillers sont favorables à l'organisation de plus nombreux groupes de travail.

Régis Serres : fait part d'un mécontentement concernant un permis de construire autorisé à Agnières. Le litige vient de la hauteur du bâtiment qui va être construit devant une autre maison.

Marie-Paule Rogou : explique que ce permis de construire est en règle avec le PLU fait en 2017. Actuellement un travail est en cours pour apporter des modifications au règlement d'urbanisme.

David Sarrazin demande s'il y a eu des candidatures intéressantes pour le poste de « Directeur Générale des Services ».

Cécile Lapeyre demande s'il y a eu des candidatures intéressantes pour le poste de « chargé de marchés » au service technique.

Marie-Paule Rogou : Pas de candidature retenue pour le moment. La recherche recommencera après l'été pour le poste de DGS. Pour le poste d'agent chargé des marchés publics il n'y a eu aucune candidature extérieure, une formation en interne va être mise en place.

Régis Serres : demande si un système de convention pour le déneigement pourrait être mis en place dans les petits villages afin de décharger le service technique. Le but étant que ces villages soient déneigés plus rapidement.

Marie-Paule Rogou : il est très difficile de trouver des personnes que cela intéresse. Ce système fonctionne très bien dans un village.

Levée du conseil : 22H40



M. P. Rogou